



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

TELE-ASSISTANCE

*pour les personnes âgées dépendantes
bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile.*

Cette prestation d'un montant mensuel de **20 euros** * est incluse dans le plan d'aide APA.
(* avant déduction de la participation éventuelle du bénéficiaire.)

Elle est destinée exclusivement au financement du système de télé-assistance choisi par la personne sur la liste des associations qui se déclarent au titre de cette activité auprès de la DIRECCTE

DEPOT DE LA DEMANDE :

Remplir le document au verso et joindre le dernier avis d'imposition (ou de non imposition).

CONDITION D'ADMISSION :

Etre bénéficiaire de l'APA à domicile.

VERSEMENT DE L'ALLOCATION :

Sur présentation d'un justificatif de l'installation d'un système de télé-assistance par un prestataire ayant déclaré cette activité auprès de la DIRECCTE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Il n'est pas fait appel aux possibilités contributives de vos obligés alimentaires.
- Aucune récupération ne sera exercée sur votre succession, ni en cas de donation ou legs.

✉ Information

DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H30 À 20H00

N° Vert : **0.800.74.06.06**

Appel gratuit depuis un poste fixe

DEMANDE DE TELE-ASSISTANCE

dans le cadre du plan d'aide APA à domicile

Je soussigné(e) :

NOM Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

.....

sollicite le bénéfice de la télé-assistance dans le cadre de mes droits à l'APA à domicile.

Fait à

Le

Signature

☛ *joindre le dernier avis d'imposition.*

Document à renvoyer à l'adresse suivante :

Délégation du Pilotage des Politiques de l'Autonomie et du Handicap
Service des Politiques de l'Autonomie des Personnes Agées
Section APA à domicile
B.P 3007
06201 NICE CEDEX 3